

Projet de requalification de l'entrée de ville à Argenteuil dénommé Pôle Héloïse

Avis de l'association Asparagus - l'empreinte nature dans le cadre de la commission d'enquête publique

Asparagus - l'empreinte nature est une association locale d'éducation et de sensibilisation à l'environnement. Elle contribue à construire le bien-vivre de demain via des actions collaboratives, simples mais motivantes. Elle favorise l'évolution des pratiques vers un plus grand respect de l'environnement et participe à l'enrichissement mutuel des citoyens.

Lors de l'assemblée générale du 11 mars 2019, de nombreux membres de l'association ont exprimé leurs préoccupations vis à vis du projet municipal Pôle Héloïse. Ils ont proposé qu'à l'instar d'autres associations argenteuillaises, Asparagus - l'empreinte nature donne son avis sur ce projet, via la commission d'enquête publique actuellement en cours. Une grande partie de cet espace Jean Vilar, à proximité de la Seine, est plantée de beaux et grands arbres, à l'endroit même où Claude Monet a peint plusieurs de ses célèbres tableaux. Ce patrimoine naturel de la ville, mérite donc une plus grande considération que celle qui lui est promise aujourd'hui pour plusieurs raisons :

1 - la disparition de la vocation de berges de fleuve : la réappropriation des berges de Seine est un objectif fort d'une très grande majorité des argenteuillais, qui attendent depuis trop longtemps de pouvoir circuler à pied ou à vélo au bord du fleuve. Argenteuil est désormais la seule ville d'Ile-de-France qui jouxte la Seine et pour laquelle aucun aménagement ne permet aux citoyens d'en profiter. Ce projet ne va pas dans ce sens bien au contraire. Il va empêcher la transformation tant attendue de cette nuisible autoroute 311, qui coupe les habitants de leur fleuve depuis trop longtemps.

2 - la perte de biodiversité : l'abattage, sans compensation à l'identique, des grands arbres séculaires et de ceux présents dans le parc autour de la salle Jean Vilar montre le peu d'égards pour ce site et ses vieux arbres, pourtant reconnus comme les plus utiles à la biodiversité (insectes et oiseaux). L'étude d'impact n'indique pas non plus comment le projet assurera une continuité écologique le long du fleuve pour l'avifaune et la flore.

3 - le respect du schéma régional de cohérence écologique : le lieu fait partie d'une zone de continuité écologique (trame verte et bleue) à restaurer. Le parc des Berges, prévu pour initier cette continuité, est devenu un lieu très fréquenté car il offre un espace vert rare dans ce centre ville fortement urbanisé. Le projet va contribuer à accentuer ce déficit d'espaces verts et donc à générer la formation d'un îlot de chaleur en été.

4 - la contradiction avec les préconisations de l'Atlas des paysages du Val d'Oise : celui-ci propose une réorganisation des secteurs d'activité en bord de Seine pour renforcer le lien entre le fleuve et le centre ville. Le projet limiterait grandement les possibilités pour les argenteuillais de renouer des liens avec leur fleuve.

5 - le risque important d'inondation : Argenteuil est située dans un territoire à risque important d'inondation. Les deux tiers du site envisagé pour ce projet sont exposés à des crues moyennes à répétition comme cela s'est produit en 2016 et en 2018. Une crue de type centennale, qui peut faire monter l'eau à 1,25 m de hauteur, n'est pas exclue. Le dérèglement climatique en cours incite à la plus grande prudence puisque celui-ci provoque désormais régulièrement des épisodes de pluies soutenues et des risques de montée rapide des eaux. En cas de crue le parking souterrain prévu sera inondé. A la fin de la crue, la vidange du parking prendrait 7 jours et l'eau souillée serait rejetée dans la Seine.

6 - l'artificialisation des sols et l'imperméabilisation des terres que ce projet va générer accentuera les phénomènes d'inondation potentielle et de pollution des eaux qui en découle. Pourquoi réaliser ce projet dans une zone inondable, quand plus de 97% de la commune ne l'est pas ? Par ailleurs cette artificialisation va provoquer en été un phénomène local d'îlot de chaleur aggravant la pollution de l'air et les effets sanitaires.

7 - la dégradation du potentiel visuel et paysager de l'entrée de ville : les dimensions exorbitantes du projet en hauteur et largeur et sa densité vont défigurer ou enlaidir fortement les perspectives visuelles et l'environnement paysager depuis le centre ville vers le fleuve ainsi que depuis l'autre rive du fleuve.

8 - l'augmentation du trafic routier et ses conséquences : déjà très dense dans le périmètre du projet avec une saturation en heure de pointe matin et soir autour du pont d'Argenteuil, ce trafic va augmenter dans des proportions inquiétantes et générer encore plus de bouchons et plus de pollutions de toute sorte : pollution de l'air, pollution sonore, pollution visuelle, etc. Il est pourtant à craindre que l'augmentation du trafic local soit déjà impactée par divers projets d'aménagement envisagés à proximité : le renouvellement urbain du Val Notre Dame (secteur de la Porte Saint Germain) et les projets Briqueville et Cap Littoral qui vont générer un report probable vers le Pont d'Argenteuil pour rejoindre l'A86 et l'A15. Par ailleurs, l'aménagement des voies pour accueillir le futur Bus à haut niveau de service (en remplacement du 272 et la desserte vers le pont de Bezons) entraînera inévitablement plus de circulation sur les axes ceinturant le projet. Enfin, l'arrivée d'une clientèle extérieure à Argenteuil n'est pas exclue. Qui dit plus de trafic, dit plus d'accidents de circulation et plus de pollution aux particules avec des effets dévastateurs que l'on connaît sur la vie et la santé des habitants.

9 - les risques technologiques : le projet fait face à la société Safran (Colombes, quai du Petit Gennevilliers) où des effets de surpression potentiels dans cet établissement risquant de provoquer de sérieux dégâts, ne sont pas exclus.

10 – l'utilité réelle des services, commerces et équipements envisagés dans ce projet : pourquoi des commerces supplémentaires alors que ceux de Côté Seine et du centre ville sont déjà à la peine ? Pourquoi un multiplexe de cinéma alors que les salles du Figuier blanc et de Jean Gabin ont du mal à remplir ? Un multiplexe est déjà envisagé à Bezons dans le cadre de la requalification des quartiers autour du Tram. Le territoire proche est saturé de centres commerciaux qui proposent tous la même offre commerciale sans originalité.

11 - le manque d'ambition écologique du projet : aujourd'hui tout nouveau projet architectural digne de ce nom se doit d'avoir un bilan écologique responsable en termes de consommation d'énergie, de rejet de gaz à effet de serre, de préservation et de développement de la biodiversité, de collecte et de recyclage de l'eau, de collecte et de traitement des déchets, d'incitation aux mobilités douces, etc. Le projet Heloise est très loin de tous ces indicateurs. Le seul fait de prévoir un parking suppose le statu quo du rôle prédominant de la voiture alors que partout les tendances sont à la limitation de l'empreinte de ce mode de déplacement dans l'espace public en ville.